

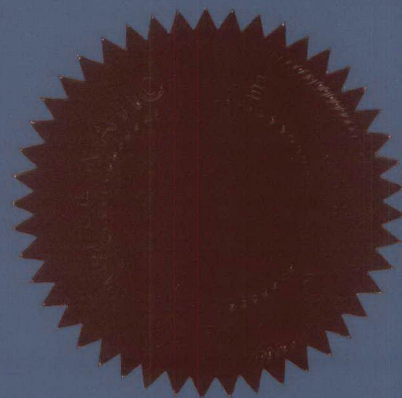
ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 805-20061209

Conseil des relations interculturelles

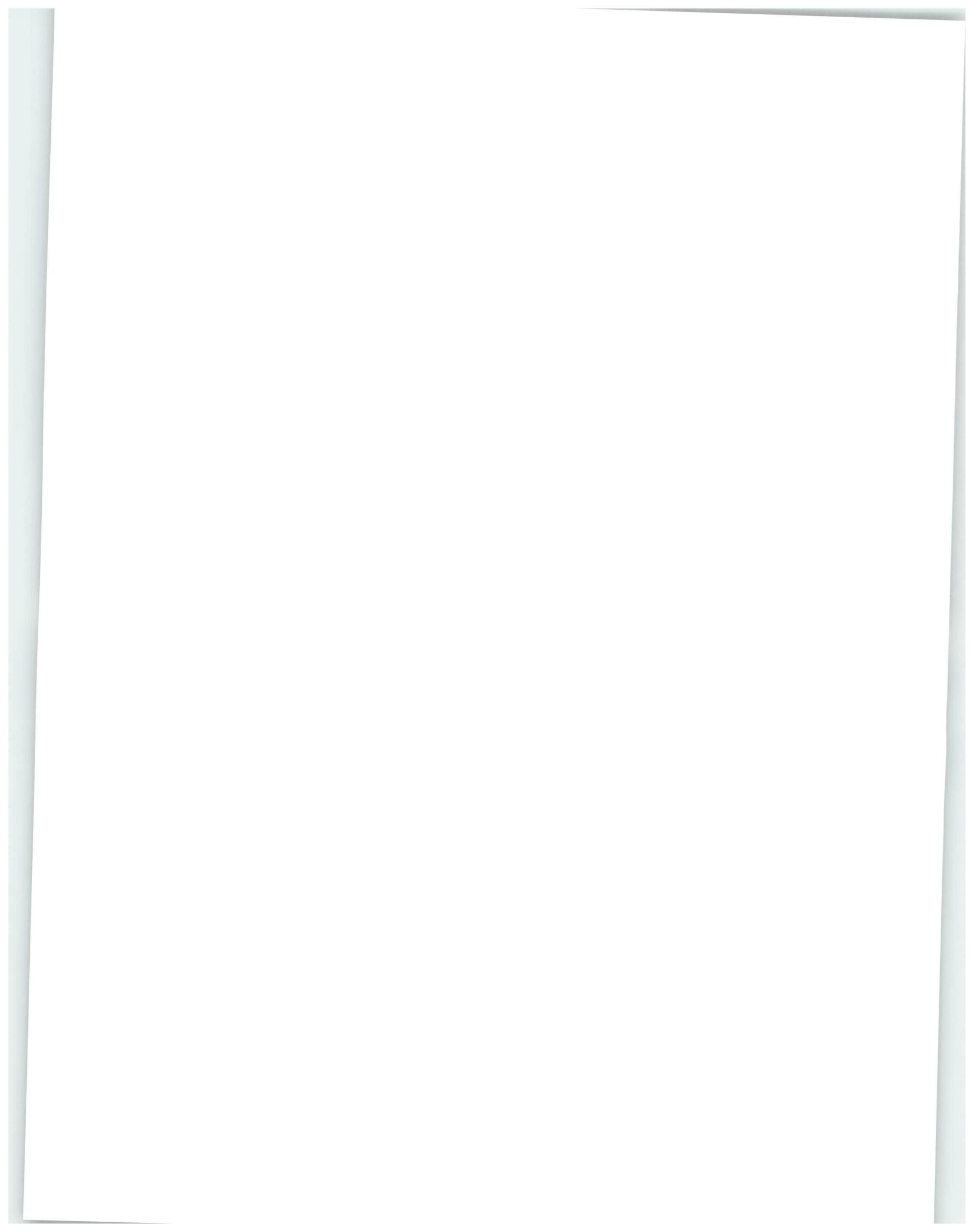
RAPPORT ANNUEL

**DE GESTION
2005-2006**



LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec 



Rapport annuel de gestion
2005-2006

Conseil des relations interculturelles

Contenu de cette publication réalisé par
le Conseil des relations interculturelles

Rédaction
Évelyne Bishisha Bashala
Suzanne Bussièrès
et Ralph Rouzier

Collaboration
Martine Jore
Claude Thibault

Édition produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Québec (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 13: 978-2-550-48441-1
ISBN 10: 2-550-48441-X
ISSN: 1485-8983

© Gouvernement du Québec

Tous droits réservés pour tous pays. Reproduction par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé de façon épiciène

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des relations interculturelles, produit selon les normes de la Loi sur l'administration publique. Fidèle à l'esprit de cette loi adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000, le présent rapport est axé sur l'atteinte des objectifs visés par la planification stratégique 2006-2009, dans une perspective de gestion par résultats.

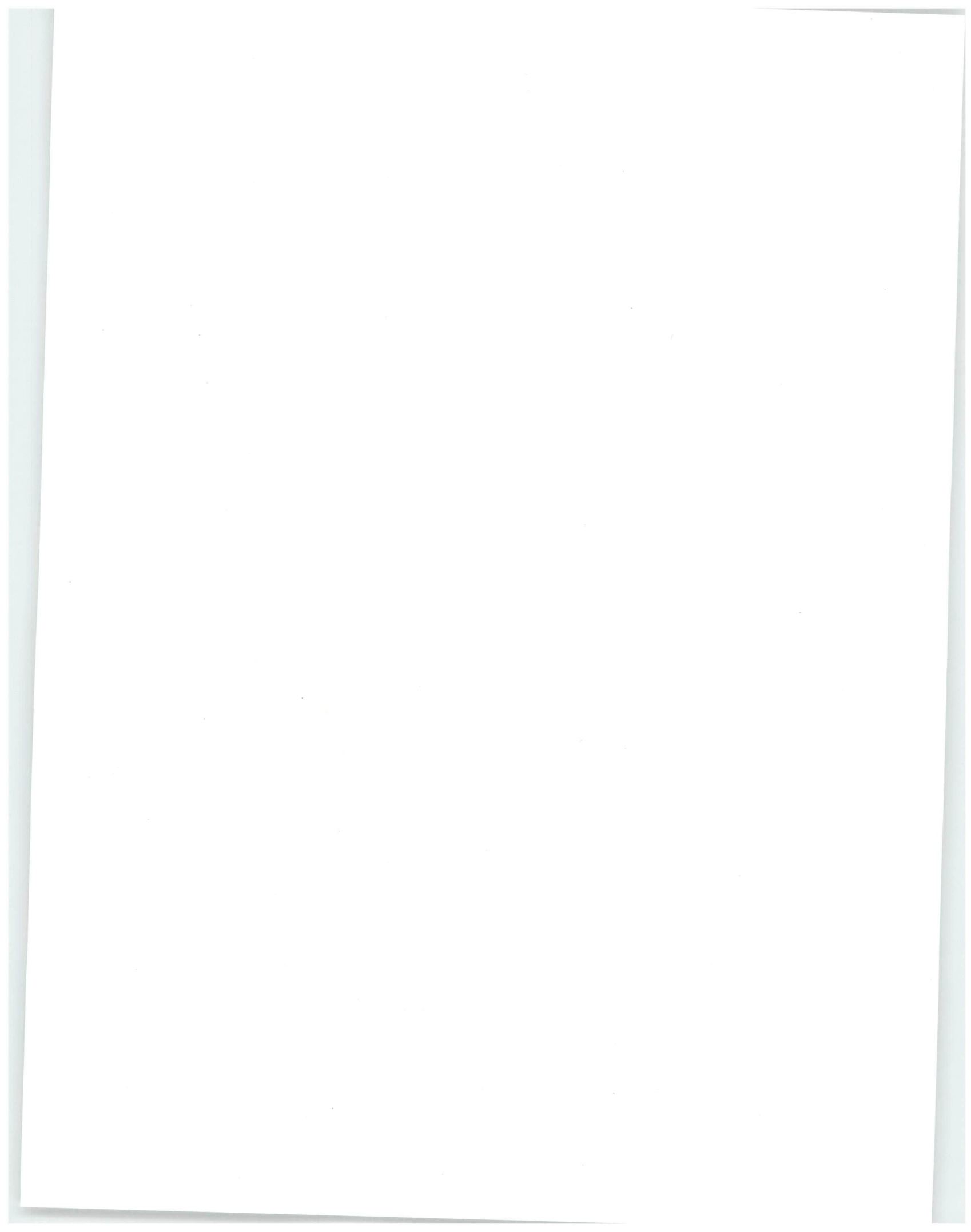
Résolument engagé dans le développement et la promotion d'un Québec pluraliste et diversifié, le Conseil a poursuivi ses efforts en vue de favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans tous les secteurs de la société.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de l'Immigration et des Communautés
culturelles,

Lise Thériault

Montréal, octobre 2006



Madame Lise Thériault
Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles pour l'exercice financier 2005-2006.

En 2005-2006, le Conseil s'est illustré en jouant un rôle proactif et davantage visible sur le terrain. Cette année amène avec elle le résultat d'une réflexion sur une nouvelle planification stratégique pour 2006-2009, dont les orientations sont déjà mises en œuvre, tel que l'expose le présent rapport annuel.

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil a souligné, dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, ses vingt ans d'existence et de travail. On a ainsi pu constater qu'il s'est transformé au fil des ans pour devenir à la fois un lieu de réflexion stratégique et un milieu favorisant des interventions novatrices en matière d'immigration, d'intégration et de diversité ethnoculturelle.

Dans ce courant, un document de travail sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle, issu de travaux qui se poursuivent et évoluent depuis 2003, a été produit, en réponse au mandat que vous avez confié au Conseil à cet égard. Ce document vient répondre aux enjeux et défis que pose l'amplification de la diversité ethnoculturelle au Québec et suggère un ensemble de principes qui correspondent à la régulation de rapports sociaux identitaires. Il sert de plus de base d'orientation pour les travaux du Conseil.

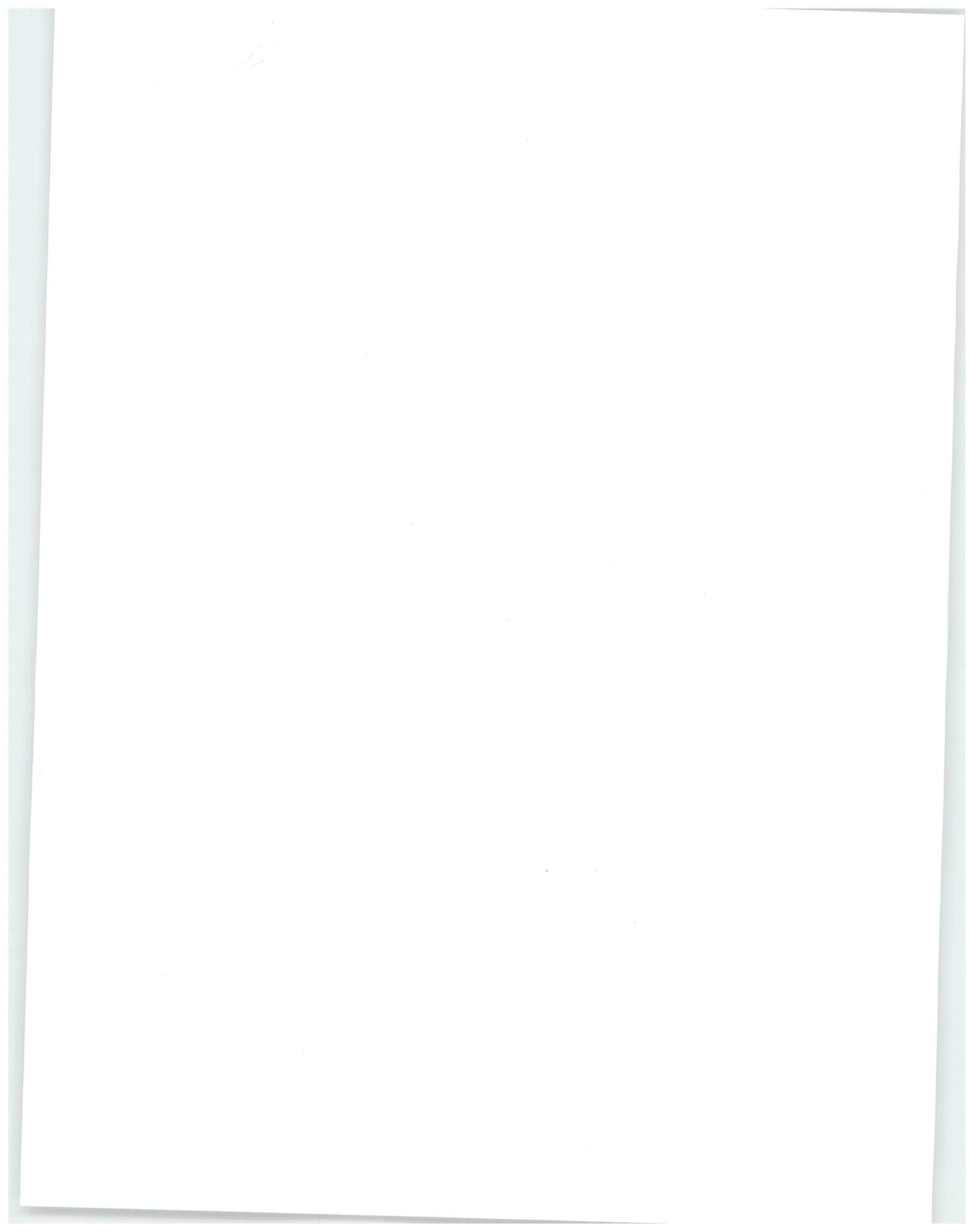
Le modèle proposé dans ce document de travail a été utilisé par le Conseil lors de l'élaboration de son mémoire sur *la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, qui a été présenté au groupe de travail chargé de cette question. Il apparaît également dans les recommandations soumises par le Conseil à la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Enfin, en 2005-2006, le Conseil a poursuivi ses efforts en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans le *Plan de modernisation 2004-2007*.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique, et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Patricia Rimok
Montréal, octobre 2006



DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des relations interculturelles :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Conseil;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- sont exacts et fiables.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport annuel de gestion ainsi que leurs contrôles afférents sont fiables et que les données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.



Patricia Rimok
Présidente

Montréal, octobre 2006

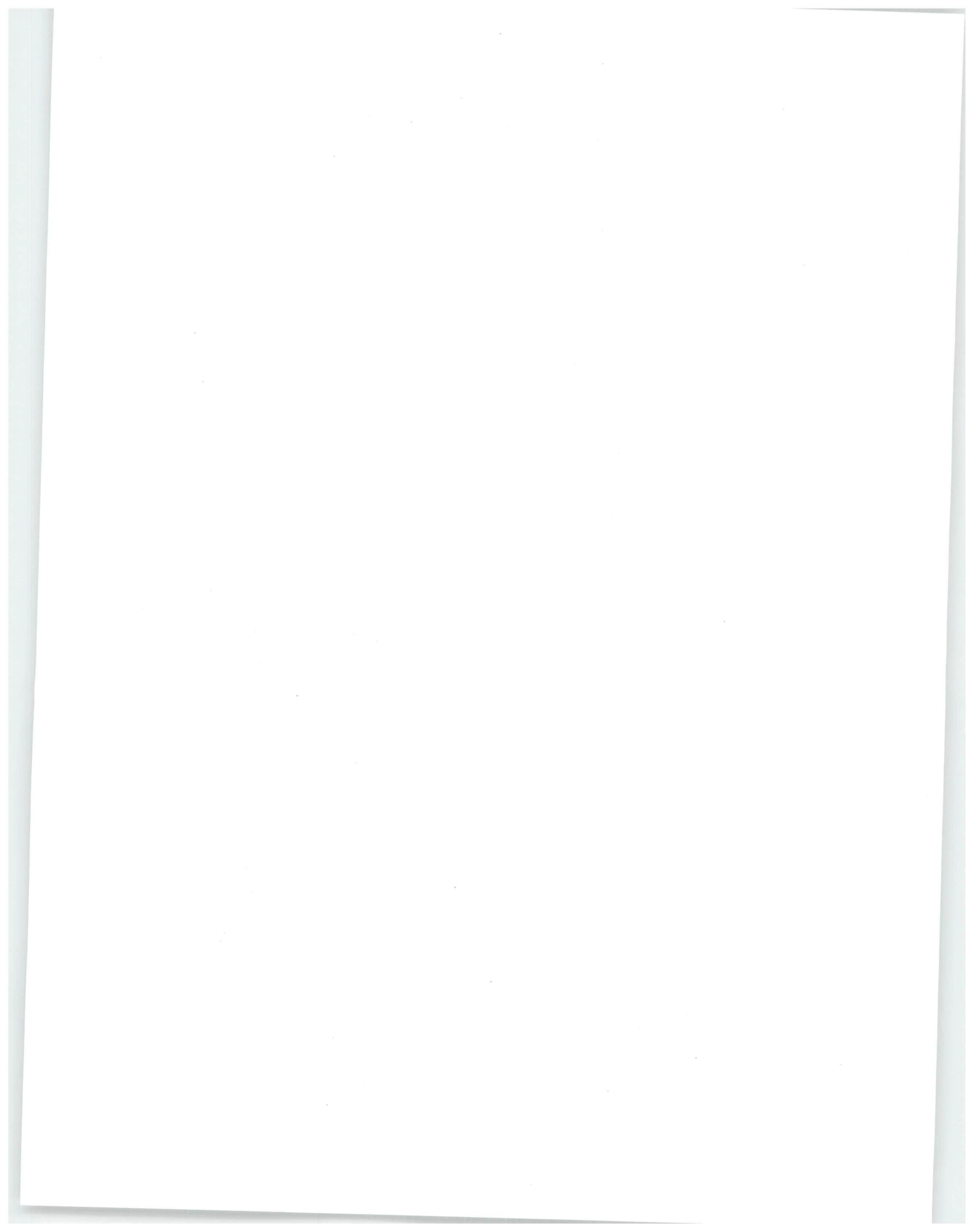
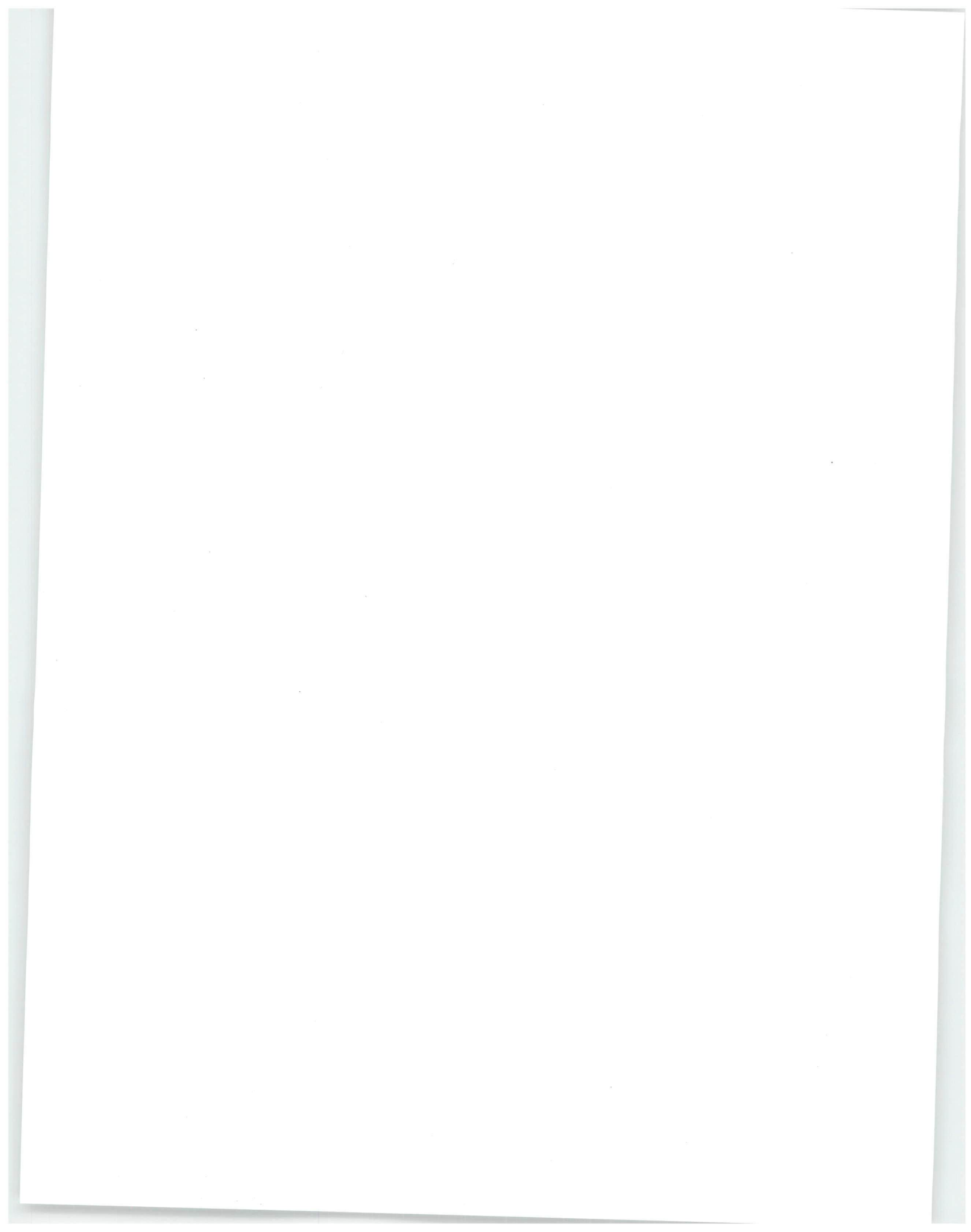


Table des matières

I. Présentation du Conseil des relations interculturelles	1
1. Mission et mandats	1
2. Structure organisationnelle	1
3. Produits et services	2
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	2
5. Déclaration de services aux citoyens	2
6. Politique linguistique	3
7. Code d'éthique et de déontologie	3
8. Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique	3
II. Faits saillants	5
III. Contexte, enjeux et perspectives en 2005-2006	7
IV. Résultats au regard de la planification stratégique pour 2005-2006	9
V. Utilisation des ressources	21
Annexe 1. Organigramme du Conseil au 31 mars 2006	23
Annexe 2. Liste des membres du Conseil au 31 mars 2006	25
Annexe 3. Liste des publications	27



I. Présentation du Conseil des relations interculturelles

L'adresse du siège social du Conseil des relations interculturelles est la suivante : 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.04, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

1. Mission et mandats

Le Conseil des relations interculturelles a été créé par une loi de l'Assemblée nationale adoptée le 20 décembre 1984 et modifiée à quelques reprises. Cet organisme permanent de consultation et de recherche a pour fonction principale de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment pour favoriser le rapprochement interculturel et l'ouverture au pluralisme.

Le Conseil se veut un lieu d'échange d'idées et d'information entre les principaux secteurs de la société. Il travaille afin que le pluralisme et la diversité ethnoculturelle soient suffisamment pris en compte pour assurer le respect des droits et libertés de la personne, susciter la solidarité sociale et rendre réelle l'égalité des individus. Pour ce faire, il sollicite des opinions, il reçoit et entend les requêtes et les suggestions d'individus et de groupes et consulte régulièrement les organismes et les intervenants socioéconomiques intéressés par ces questions.

Sous forme d'avis, le Conseil saisit la ministre de toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants qui requiert l'attention ou l'action du gouvernement. Le Conseil lui soumet aussi ses recommandations.

2. Structure organisationnelle

Le Conseil des relations interculturelles a compté sur un effectif de sept personnes pour remplir sa mission en 2005-2006. L'organigramme du Conseil est présenté à l'annexe 1.

Composition du Conseil

Le Conseil se compose de quinze membres nommés par le gouvernement, dont une présidente. Les membres sont choisis pour leurs compétences et leur intérêt à l'égard des relations interculturelles, et de façon à refléter la composition de la société québécoise.

La sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que le secrétaire du Conseil, dont le poste est vacant au 31 mars 2006, participent aux séances, sans avoir droit de vote.

À l'exception de la personne chargée de la présidence, nommée pour cinq ans, les membres du Conseil ont un mandat d'au plus trois ans, qui ne peut être renouvelé qu'une fois.

La liste des membres du Conseil est présentée à l'annexe 2. Un poste de membre est vacant en raison de la démission de Mme Isabelle Hudon en mars 2006.

3. Produits et services

- Le Conseil soumet des recommandations à la ministre, sous forme d'avis qu'il rend publics.
- Il présente des mémoires portant sur des questions liées à son mandat lors de commissions parlementaires.
- Il effectue des études et des recherches sur les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes.
- Il collabore, avec des organismes, à des activités visant le rapprochement interculturel et l'intégration des personnes.
- Il participe à plusieurs colloques, séminaires ou activités de concertation traitant des questions relatives à son mandat.
- Il intervient aussi dans les médias sur des questions d'actualité et rejoint le grand public par la diffusion, sur son site Internet (www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca), de nombreux renseignements relatifs aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes.
- Il organise, auprès des organismes et intervenants socioéconomiques, des consultations et des activités portant sur des questions relatives aux relations interculturelles, à l'intégration des personnes immigrantes et à la prise en compte de la diversité ethnoculturelle.

4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, à titre d'organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Durant l'exercice financier 2005-2006, le Conseil a répondu à une demande d'accès à l'information en vertu de cette loi.

5. Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., chapitre A-6.01), le Conseil n'est pas tenu de se doter d'une déclaration de services aux citoyens, dans la mesure où il ne fournit pas de services directs à la population ou aux entreprises.

6. Politique linguistique

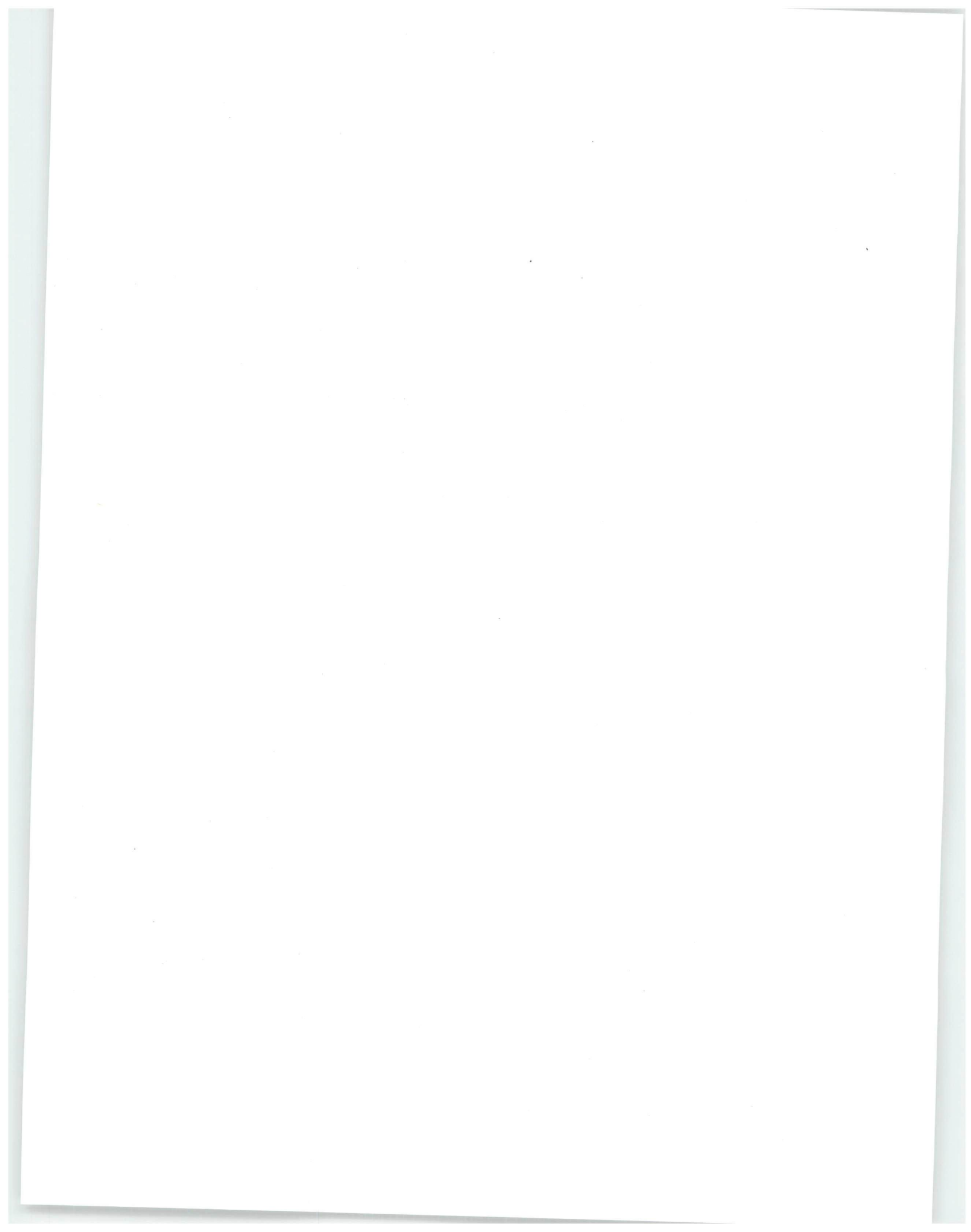
Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil respectent la politique linguistique du gouvernement.

7. Code d'éthique et de déontologie

Le Conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs publics lors de sa réunion du conseil d'administration le 4 juillet 2000. Ce code a été distribué aux membres nommés du Conseil et rappelé à leur attention.

8. Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

En 2005-2006, le Conseil a embauché une employée permanente issue des minorités ethnoculturelles et âgée de moins de 35 ans.



II. Faits saillants

Publications en 2005-2006

- Un mémoire sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, présenté au groupe de travail lors de la consultation du 28 novembre 2005 et publié en décembre 2005.
- Des éléments de réflexion intitulés *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale* présentés à la Commission spéciale sur la Loi électorale en mars 2006.

Documents de travail

- Un document de travail intitulé *Avis sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle*, présenté à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Un document de recherche intitulé *Argumentaire sur la mesure des pratiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations dans les organisations publiques et privées*.

Partenariats et collaborations

Le Conseil s'est notamment associé aux activités ou regroupements suivants :

- Alliance des communautés culturelles pour l'équité dans la santé et les services sociaux;
- Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale;
- Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes;
- Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté;
- Centre de recherche-action sur les relations raciales;
- Centre de santé et de services sociaux de la Montagne;
- Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal;
- Comité directeur de la revue *Développement social*;
- Comité des Grands Prix du patrimoine d'expression;
- Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral du Service correctionnel du Canada;
- Comité thématique de la Semaine québécoise des familles;
- Communauté sépharade unifiée du Québec;

- Conseil des arts de Montréal;
- Conseil des relations internationales de Montréal (à titre de membre);
- Conseil des partenaires du centre d'excellence universitaire Immigration et métropoles;
- Conseil de la famille et de l'enfance;
- Conseil permanent de la jeunesse;
- Conseil du statut de la femme;
- Festival interculturel de Montréal;
- Festival du monde arabe;
- Festival sépharade;
- Forum des dirigeantes et des dirigeants d'organismes gouvernementaux;
- Forum des politiques publiques;
- Gala Noir et Blanc 2006;
- Groupe de travail sur le profilage racial;
- Groupe de discussion McCord sur la place de la diversité ethnoculturelle dans les musées;
- Institut du Nouveau Monde;
- Jeune chambre de commerce haïtienne;
- Immigration et métropoles, volet économique;
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- Prix québécois de la citoyenneté (à titre de membre du jury);
- Semaine d'actions contre le racisme;
- Semaine québécoise des rencontres interculturelles;
- Service de police de la Ville de Montréal;
- Télédiversité 2005.

Liaison et présence dans le milieu

Le Conseil a participé à une centaine de colloques, de conférences et d'activités organisés par ses partenaires ainsi que par divers organismes.

III. Contexte, enjeux et perspectives en 2005-2006

Le Conseil a défini ses actions en tenant compte du contexte des finances publiques, des changements démographiques caractérisés par l'amplification de la diversité ethnoculturelle, des attentes de la ministre et des besoins de la société exprimés par ses membres. La planification stratégique pour la période 2006-2009 comporte ainsi les cinq orientations suivantes :

1. Favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'ouverture à celle-ci au sein de l'administration publique :

- en proposant des principes de gestion de la diversité ethnoculturelle;
- en proposant des recommandations en vue de bonifier certaines initiatives de l'administration publique touchant la diversité ethnoculturelle;
- en développant et en consolidant les relations avec divers partenaires afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle ethnoculturelle.

2. Conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière d'immigration, d'intégration et de régionalisation, en la soutenant dans la planification de l'immigration pour les années 2008-2010.

3. Contribuer aux efforts de divers acteurs de la société afin de favoriser l'ouverture à la diversité, le rapprochement, le dialogue et des relations interculturelles harmonieuses, à travers le développement de partenariats.

4. Contribuer à l'inclusion sociale et économique des minorités ethnoculturelles :

- en promouvant une perception positive des groupes à risque d'exclusion;
- en favorisant le développement d'un sentiment de reconnaissance face à la contribution des individus appartenant aux minorités ethnoculturelles sur les plans social, économique, culturel et politique.

5. Participer à la modernisation de l'État par l'amélioration des façons de faire :

- en réduisant les coûts liés aux services administratifs;
- en répondant aux changements démographiques en misant sur une saine gestion des ressources humaines;
- en améliorant le site Internet en vue d'accroître la diffusion des publications et de diminuer les coûts de communication.

En 2005-2006, le Conseil a voulu particulièrement traduire, dans ses interventions, sa volonté de :

- conseiller la ministre dans l'action, notamment à propos des moyens les plus pertinents pour lutter contre les discriminations plus fortes envers certaines minorités;

- assurer une meilleure compréhension, par tous les intervenants, des questions, enjeux et pressions liés à l'implantation par le Ministère du plan d'action 2004-2007 en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles;
- revoir son rôle en collaborant à la modernisation de l'État;
- développer, approfondir et consolider ses partenariats et ses liens de collaboration;
- maximiser son rayonnement.

IV. Résultats au regard de la planification stratégique pour 2006-2009

Enjeu 1

Prise en compte de la diversité ethnoculturelle au Québec

Orientation 1: Favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'ouverture à celle-ci au sein de l'administration publique.

Axe d'intervention: Gestion de la diversité ethnoculturelle.

Objectif 1.1: Proposer des principes de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Indicateurs:

- Intérêt des clientèles: nombre de demandes et de téléchargements des documents;
- Impact auprès des clientèles: prise en compte des éléments visés dans les documents;
- Nombre de participants au lancement de l'avis proposant le canevas général;
- Type d'alliances établies.

Résultats:

- *Production du document de travail sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle terminée en 2005-2006;*
- *Production d'un argumentaire sur la mesure des pratiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations dans les organisations publiques et privées, en collaboration avec Immigration et métropoles.*

Commentaires: Document de travail sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle

En réponse au mandat de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Conseil a produit un document de travail sur la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle. On y fait état du contexte et de principes inhérents à la gestion de la diversité ethnoculturelle. Les travaux du Conseil, dans ce document, portent sur le domaine de la santé et des services sociaux ainsi que sur celui de la vie urbaine.

Ce document propose un modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle faisant appel à la contribution de l'État, de la société civile et du marché, afin d'atteindre la pleine participation de toutes les composantes de la société à son développement.

Les principes relevant de la gestion de la diversité ethnoculturelle peuvent contribuer à favoriser l'intégration des minorités ethnoculturelles, du moins dans le cas de celles qui subissent des formes d'exclusion. De ce point de vue, une telle gestion peut même contribuer à réduire le racisme et les discriminations. Cette

gestion vise à faire en sorte que tous en viennent à considérer que, malgré les différences apparentes sur le plan de l'identité ethnoculturelle, les inégalités et les injustices n'ont pas leur place.

Impact auprès des clientèles

L'effet du document n'est pas encore véritablement mesurable étant donné qu'il n'a pas été publié. Mais comme il a tout de même circulé dans diverses instances, nous pouvons mentionner quelques conséquences qui en découlent directement ou indirectement.

Comme une partie de l'avis du Conseil porte sur les ententes en matière d'immigration avec diverses régions, il a influencé les nouvelles ententes triennales. Certaines d'entre elles mentionnent notamment l'importance des partenariats, ce que souligne l'avis.

Lors de rencontres traitant de gestion de la diversité ethnoculturelle, la présidente a participé aux activités suivantes :

- en septembre 2005, conférence et atelier sur la gestion de la diversité (PERFORM);
- en octobre 2005, conférence sur la gestion de la relève (Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal);
- en novembre 2005, au Centre de santé et de services sociaux de la Montagne, rencontre sur l'avis;
- en janvier 2006, conférence sur la diversité en milieu de travail (Publications FP produira un cédérom sur la diversité en milieu de travail, sur lequel la présentation de la présidente apparaîtra);
- en février 2006, rencontre sur l'avis avec la section québécoise de Patrimoine canadien, en vue d'une collaboration entre les deux organismes.

Plus d'une centaine de copies de l'avis ont été envoyées à des chercheurs, des intervenants et des gestionnaires des domaines de la santé et des services sociaux ainsi que de la vie urbaine ou qui connaissent bien les questions entourant la diversité ethnoculturelle. Quelques chercheurs sont venus au Conseil pour en discuter; la majorité a fait parvenir des commentaires écrits. Cet exercice a permis de valider les informations concernant les entrevues, mais aussi d'apporter certaines précisions ou corrections afin d'assurer la mise en opération efficace des recommandations.

On peut dire que la prise en compte et la gestion de la diversité ethnoculturelle suscitent aujourd'hui de plus en plus d'écoute et d'intérêt de la part de l'État et de certaines entreprises privées, en raison de leur utilisation possible pour la gestion de l'emploi, de l'immigration et des services ou produits destinés à une population diversifiée.

Argumentaire sur la mesure des pratiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations dans les organisations publiques et privées

Le Conseil a commandé un argumentaire sur la mesure des pratiques en matière de lutte contre le racisme et les discriminations dans les organisations publiques et privées. Il a collaboré à sa réalisation avec deux chercheuses (Université du Québec à Montréal et Immigration et métropoles).

Cet argumentaire fait un bref survol des dimensions que couvrent les législations qui visent l'accès à l'égalité en emploi au Québec et au Canada.

On y souligne l'importance d'instaurer une nouvelle culture organisationnelle pour transformer à long terme la composition de l'ensemble du personnel et atteindre une meilleure rentabilité au-delà des objectifs quantitatifs de diversification du personnel.

Le document indique, en ce sens, que la détermination, l'adoption et le suivi du plan d'équité en emploi de l'organisation doivent être enrichis d'une démarche systématique de « mainstreaming » institutionnel, qui consiste à intégrer dans le « courant dominant » tout ce qui entoure la lutte contre le racisme et les discriminations.

La nécessité de disposer d'outils de prévention et de prévenir les risques d'atteinte aux droits de la personne y est aussi abordée.

L'argumentaire traite également d'une approche modélisée par le Centre for Strategy & Evaluation Services, qui propose des indicateurs des coûts et avantages des politiques de diversité.

Impact auprès des clientèles

Ce texte a actuellement été remis uniquement au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, qui a manifesté de l'intérêt pour son contenu.

Immigration et métropoles utilise cet argumentaire dans les travaux de son volet économique.

Enjeu 1

Prise en compte de la diversité ethnoculturelle au Québec

Orientation 1 : Favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'ouverture à celle-ci au sein de l'administration publique.

Axe d'intervention : Gestion de la diversité ethnoculturelle.

Objectif 1.2 : **Proposer des recommandations en vue de bonifier certaines initiatives de l'administration publique touchant la diversité ethnoculturelle.**

Indicateurs :

- Intérêt des clientèles : nombre de demandes et de téléchargements des documents;
- Impact auprès des clientèles : prise en compte des recommandations.

Résultats :

- *Présentation en commission parlementaire des éléments de réflexion du Conseil relatifs à l'avant-projet de loi sur la Loi électorale au printemps 2006.*

Commentaires : **Éléments de réflexion sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale**

Dans un document de consultation publique portant sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale, le gouvernement a proposé des mesures incitatives d'ordre financier en vue de favoriser une participation et une représentation plus grandes

des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale. Un mode de scrutin de type proportionnel mixte compensatoire a été proposé par la Commission spéciale sur la Loi électorale en vue de favoriser un pluralisme politique.

Lors de cette consultation publique, le Conseil a présenté une approche de gestion de la diversité ethnoculturelle visant à mettre en place des conditions favorisant une augmentation de la participation et de la représentation des minorités ethnoculturelles à la vie politique (dans les partis politiques et les institutions démocratiques comme l'Assemblée nationale). Les minorités visibles et les immigrants ayant la citoyenneté canadienne sont les personnes visées plus particulièrement par ces éléments.

L'une des propositions du Conseil a été de bonifier la définition proposée par la Commission concernant les minorités ethnoculturelles et les personnes admissibles à certains incitatifs financiers préconisés dans l'avant-projet de loi sur la Loi électorale, en vue d'une plus grande représentation de la diversité ethnoculturelle sur le plan politique.

Impact auprès des clientèles

Comme la Commission spéciale s'est tenue à la fin du printemps 2006, l'incidence des éléments de réflexion du Conseil ne pourra être estimée que pour l'année 2006-2007.

Enjeu 1

Prise en compte de la diversité ethnoculturelle au Québec

Orientation 1 : Favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'ouverture à celle-ci au sein de l'administration publique.

Axe d'intervention : Gestion de la diversité ethnoculturelle.

Objectif 1.3 : **Développer et consolider les relations avec divers partenaires afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle ethnoculturelle.**

Indicateurs :

- Nombre d'activités conjointes;
- Nombre de participants aux conférences données;
- Instauration de nouvelles mesures suite à ces collaborations;
- Effet produit par les activités de partenariat.

Résultats :

- *Partenariat avec le Conseil des arts de Montréal;*
- *Partenariat avec le Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral.*

Commentaires : **Partenariat avec le Conseil des arts de Montréal**

Le Conseil a participé en 2005 et 2006 à l'élaboration d'une politique portant sur la diversité artistique, et plus particulièrement sur la prise en compte des artistes des minorités ethnoculturelles par le Conseil des arts de Montréal.

Cette politique, en cours de préparation, fait suite aux efforts déployés par le Comité de veille sur la diversité ethnoculturelle, dont le Conseil a été l'un des membres actifs en 2005 et 2006. Elle est venue répondre de façon concrète aux

revendications de la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts. Cette délégation regroupe des artistes des minorités ethnoculturelles et a été créée dans la foulée d'un colloque organisé sur le sujet par le Conseil des arts de Montréal en 2004, colloque auquel le Conseil était associé.

Impact auprès des clientèles

Plusieurs activités d'accompagnement et de soutien destinées aux artistes des minorités ethnoculturelles ont été entreprises au cours de l'année, tant par le Conseil des arts de Montréal et la Ville de Montréal que par Culture Montréal. On a aussi créé l'organisme sans but lucratif Diversité artistique Montréal, qui succède à la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts.

Partenariat avec le Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral du Service correctionnel du Canada

Partenaire du Comité ethnoculturel sur la diversité en milieu carcéral du Service correctionnel du Canada depuis l'an 2000, le Conseil a contribué en 2005-2006 à la mise en place d'un plan d'action d'envergure provinciale et nationale concernant les délinquants issus des minorités ethnoculturelles. Pour ce faire, il a facilité des liens de collaboration entre le Service correctionnel du Canada et le milieu communautaire, en plus de participer à quatre activités d'information et de sensibilisation.

Enjeu 2

Valorisation de la diversité ethnoculturelle dans le développement du Québec

Orientation 3 : Contribuer aux efforts de divers acteurs de la société afin de favoriser l'ouverture à la diversité, le rapprochement, le dialogue et des relations interculturelles harmonieuses.

Axe d'intervention : Connaissances sur la diversité ethnoculturelle.

Objectif 3.1 : Favoriser le développement de nouveaux partenariats entre les divers acteurs de la société afin d'accroître des pratiques qui prennent en compte la diversité ethnoculturelle.

Indicateurs :

- Prise en compte des résultats des échanges par les partenaires;
- Nombre d'activités conjointes;
- Nombre de participants aux conférences données;
- Nombre de participants à l'événement de réseautage portant sur la diversité ethnoculturelle.

Résultats :

- *Semaine d'actions contre le racisme;*
- *Semaine québécoise de la famille;*
- *Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2005 et vingtième anniversaire du Conseil;*

- *Immigration et métropoles, volet économique;*
- *Télédiversité 2005;*
- *Médias ethniques et Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale;*
- *Activités, colloques, conférences.*

Commentaires: Semaine d'actions contre le racisme

La septième *Semaine d'actions contre le racisme* a eu lieu du 16 au 26 mars 2006 sous le thème « Zone libre de racisme. À vous d'en trouver d'autres! ». Cette année, le Conseil s'est surtout impliqué au sein du comité de programmation et il a offert un soutien logistique.

Pour cette septième édition, le Conseil a développé, avec Images interculturelles et des chercheurs, des outils d'évaluation portant sur la gestion de la diversité ethnoculturelle et des indicateurs de mesure du racisme, en plus d'explorer la possibilité de déployer, en 2007, la thématique « Un milieu de travail libre de racisme! ».

Impact auprès des clientèles

Durant cette Semaine, le Conseil a participé au *Rallye Exclusion zéro* dans le métro, une activité de sensibilisation qui a rejoint plus de 75 jeunes venant d'une douzaine d'écoles secondaires du Grand Montréal, ainsi qu'au premier Festival international de films de Montréal sur les droits de la personne, organisé par Images interculturelles. Ce festival a attiré 1 285 participants. Le Conseil a contribué financièrement à ces deux événements.

Semaine québécoise de la famille

Le Conseil est membre de la *Semaine québécoise de la famille* depuis l'an 2000. À ce titre, il participe annuellement à son assemblée annuelle, qui regroupe plus d'une vingtaine d'organismes de tous les milieux, dont le Conseil de la famille. De plus, le Conseil diffuse de la documentation sur les activités de la Semaine québécoise de la famille auprès de ses membres et de ses partenaires et à partir de son site Internet.

Impact auprès des clientèles

En 2005-2006, le Conseil a encore été actif au sein du comité thématique en participant à deux rencontres portant sur l'orientation et la programmation. Diverses collaborations ont émané de sa présence à ce comité. Par exemple, une chercheuse de l'Université de Sherbrooke a contribué à la brochure *Propos de famille* publiée en mars 2006 en rédigeant un article intitulé « Des parents des communautés culturelles fiers de leur famille ».

Semaine québécoise des rencontres interculturelles et vingtième anniversaire du Conseil

Le Conseil a souligné ses vingt ans d'existence lors du lancement de la troisième *Semaine québécoise des rencontres interculturelles* à Québec et à Montréal. Parmi les objectifs de la Semaine, on note l'importance de maintenir des relations interculturelles harmonieuses entre les Québécois de toutes origines.

Le vingtième anniversaire du Conseil a ainsi constitué une occasion de rappeler que ce dernier est devenu au fil des ans un lieu de réflexion stratégique et un milieu favorisant des interventions novatrices en matière d'immigration, d'intégration et de diversité ethnoculturelle.

Impact auprès des clientèles

Le lancement de la Semaine a été l'occasion de souligner le vingtième anniversaire du Conseil au cours d'une cérémonie. On a rendu hommage aux cinq présidents qui se sont succédé à sa tête par la diffusion d'un vidéodisque qui se voulait une rétrospective des grandes réalisations du Conseil. Cet événement, qui a réuni 300 personnes, a été suivi d'un cocktail en présence de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, de la présidente du Conseil et de ses prédécesseurs, des membres du Conseil ainsi que des dignitaires et distingués invités venus célébrer l'anniversaire.

Le vidéodisque demeure accessible en ligne à partir du site Internet du Conseil.

Immigration et métropoles, volet économique

Un autre partenariat s'est poursuivi en 2005 avec le centre de recherche Immigration et métropoles. Ainsi, le Conseil a participé, à titre de membre organisateur, à un séminaire de formation sur la sensibilisation à la diversité ethnoculturelle destiné au milieu des affaires.

Télédiversité 2005

Un nouveau partenariat en matière de prise en compte de la diversité ethnoculturelle a été établi entre le Conseil et les télédiffuseurs privés francophones du Québec. C'est ainsi qu'a été organisée la rencontre-conférence Télédiversité 2005, qui a réuni Astral Média, Télévision Quatre Saisons, TVA et l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Cet événement, le premier du genre, a offert une occasion sans pareille d'échange entre les intervenants de l'industrie médiatique et les artisans issus des minorités ethnoculturelles, y compris les autochtones.

Médias ethniques et Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

En février 2006, le Conseil a invité l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale et quelques médias ethniques à étudier la possibilité de développer une collaboration, notamment afin d'améliorer la visibilité et de reconnaître la contribution des médias ethniques à l'intégration des nouveaux arrivants.

Cette initiative a mené à une rencontre organisée par le Conseil, l'Alliance de recherche et le Chantier de l'économie sociale. On y a convié une quinzaine de médias ethniques, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ainsi que l'Association des médias ethniques communautaires du Québec. On y a discuté de données concernant l'économie sociale et du lien avec les médias ethniques communautaires en plus d'envisager la création d'une association des médias ethniques communautaires. Les résultats de cette initiative seront connus durant le prochain exercice financier.

Activités, colloques et conférences

Outre les activités déjà mentionnées, le Conseil a été très présent tout au long de l'année 2005-2006 lors de divers événements, conférences et rencontres. Ainsi, il a, par l'entremise de sa présidente, participé à plus de 70 activités, qu'il s'agisse de rencontres avec des communautés d'origines ethniques diverses ou d'activités de reconnaissance. Nommons entre autres la cérémonie de remise des Prix québécois de la citoyenneté, le gala annuel du Festival du monde arabe, le lancement de la consultation sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires et le lancement du guide *Apprendre le Québec*. D'autres événements résultaient de la collaboration du Conseil avec le Conseil du statut de la femme, l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômés, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des arts de Montréal.

Du reste, le Conseil a assisté à plus d'une trentaine de conférences et colloques, à titre de participant ou de présentateur. Parmi eux :

- le colloque « Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir », organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance;
- la conférence « Vers une nouvelle politique québécoise en relations internationales », présentée par la ministre Monique Gagnon-Tremblay et organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal;
- le dîner-conférence sur le thème de la gestion de la relève « Les immigrants, la relève de demain », organisé par la Chambre de commerce et d'industrie du sud-ouest de Montréal, où la présidente du Conseil a fait une présentation.

Aussi, le Conseil a pris part à environ 75 rencontres ou comités de travail pour l'avancement de ses dossiers. Citons, entre autres, le Groupe de travail sur le profilage racial et les rencontres concernant la revue *Développement social*.

Ainsi, toutes ces activités, en plus d'entretenir des partenariats, contribuent à en développer de nouveaux, toujours dans le but principal d'augmenter les pratiques qui prennent en compte la diversité ethnoculturelle.

À ce titre, deux activités du Conseil ont notamment favorisé le développement de nouveaux partenariats.

La première : une conférence réunissant 150 personnes et tenue avec le Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes. Une centaine de copies du mémoire sur les femmes immigrantes, la liste des publications du Conseil ainsi que des dépliants sur le Conseil ont été distribués. Le Conseil s'est assuré de mettre cet organisme en lien avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles en réponse aux préoccupations soulevées par les personnes participantes à cette conférence : un meilleur accès et une meilleure compréhension des services du Ministère, la reconnaissance des acquis, la réalité du marché de l'emploi, la francisation, la violence conjugale, la discrimination en milieu de travail ainsi que le revenu et la pauvreté.

La deuxième : une activité tenue en mai 2005 avec l'organisme Kalima pour l'expression de la diversité, en collaboration avec la Fédération marocaine du Canada et l'Association étudiante de civilisation arabe de l'Université du Québec

à Montréal. La présidente s'est alors adressée à une centaine de personnes représentant des groupes ethnoculturels des milieux universitaire et communautaire. À court terme, cette activité a pour conséquence d'augmenter les connaissances des participants sur les enjeux liés à la participation civique des femmes d'origines ethniques diverses. À moyen terme, ce séminaire permet au Conseil d'inclure les préoccupations des personnes participantes dans son mémoire sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale.

Enjeu 2 *Valorisation de la diversité ethnoculturelle dans le développement du Québec*

Orientation stratégique 4: Contribuer à l'inclusion sociale et économique des minorités ethnoculturelles.

Axe d'intervention: Sensibilisation à la diversité ethnoculturelle.

Objectif 4.2: Favoriser le développement d'un sentiment de reconnaissance face à la contribution des individus appartenant aux minorités ethnoculturelles sur les plans social, économique, culturel et politique.

Indicateurs:

- Degré d'utilisation des recommandations proposées dans le mémoire sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires;
- Nombre de demandes et de téléchargements de ce mémoire.

Résultats:

- *Production en décembre 2005 d'un mémoire pour la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dans le cadre de la consultation publique sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires.*

Commentaires: *Mémoire sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*

Dans ce mémoire, le Conseil propose une démarche de partenariat adaptée aux réalités des milieux concernés, une démarche encadrée et structurée par un plan d'action et des objectifs concrets et mesurables. Les enjeux sont de taille : l'émergence d'une vision partagée sur le développement social, familial et économique; le renforcement des solidarités au sein des communautés noires; la lutte contre les iniquités par la détermination de leurs causes et par des interventions sur leurs conséquences. En ce sens, le mémoire préconise une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion par la mise en place d'un modèle intégré centré sur la gestion de la diversité ethnoculturelle.

Le modèle proposé se veut un exemple de bonnes pratiques de gestion. Il vise la participation de l'État, du marché et de la société civile, dont la conjugaison des efforts doit permettre de favoriser le succès des actions. Il met aussi en évidence la synergie qui doit résulter de la participation de nombreuses parties prenantes.

Impact auprès des clientèles

On ne relève pas en ce moment de mises en pratique des recommandations proposées dans le mémoire.

Le modèle dont ce mémoire fait état a été présenté par le Conseil dans le cadre du Forum des politiques publiques à Toronto en mars 2006. Une centaine de mémoires ont été distribués à cette occasion.

Intérêt des clientèles

Les demandes pour ce mémoire en 2005-2006 ont conduit à la distribution de 430 copies. Le document a également fait l'objet de téléchargements à partir du site Internet du Conseil.

Enjeu 3 Modernisation de l'État

Orientation 5: Participer à la modernisation de l'État par l'amélioration des façons de faire.

Axe d'intervention: Optimisation de la gestion interne.

Objectif 5.1: Réduire les coûts liés aux services administratifs.

Indicateurs: • Évolution des dépenses des services administratifs.

Résultats: Puisque l'implantation des services partagés au Conseil n'est pas encore terminée, mais enclenchée, les économies d'échelle relatives à ces services ne se sont pas encore fait sentir en 2005-2006.

Une entente relative aux services administratifs partagés a été conclue entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Conseil le 22 mars 2006 en vue d'une mise en vigueur au cours de la prochaine année, 2006-2007.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'en 2005-2006, le Conseil a reporté des crédits non utilisés en 2004-2005 représentant un montant de 20 300\$. Ces crédits ont toutefois été gelés par le Secrétariat du Conseil du trésor en septembre 2005.

Enjeu 3 Modernisation de l'État

Orientation 5: Participer à la modernisation de l'État par l'amélioration des façons de faire.

Axe d'intervention: Optimisation de la gestion interne.

Objectif 5.2: Répondre aux changements démographiques en misant sur une saine gestion des ressources humaines.

Indicateurs: • Pourcentage de la masse salariale affectée aux activités de formation du personnel;
• Conformité avec le *Plan de gestion des ressources humaines* au regard du rajeunissement de l'effectif et de la représentation des groupes cibles.

Résultats: La contribution du Conseil aux efforts gouvernementaux visant à répondre aux changements démographiques par une saine gestion des ressources humaines est présentée dans la section V portant sur l'utilisation des ressources.

Enjeu 3
Modernisation de l'État

Orientation 5: Participer à la modernisation de l'État par l'amélioration des façons de faire.

Axe d'intervention: Optimisation de la gestion interne.

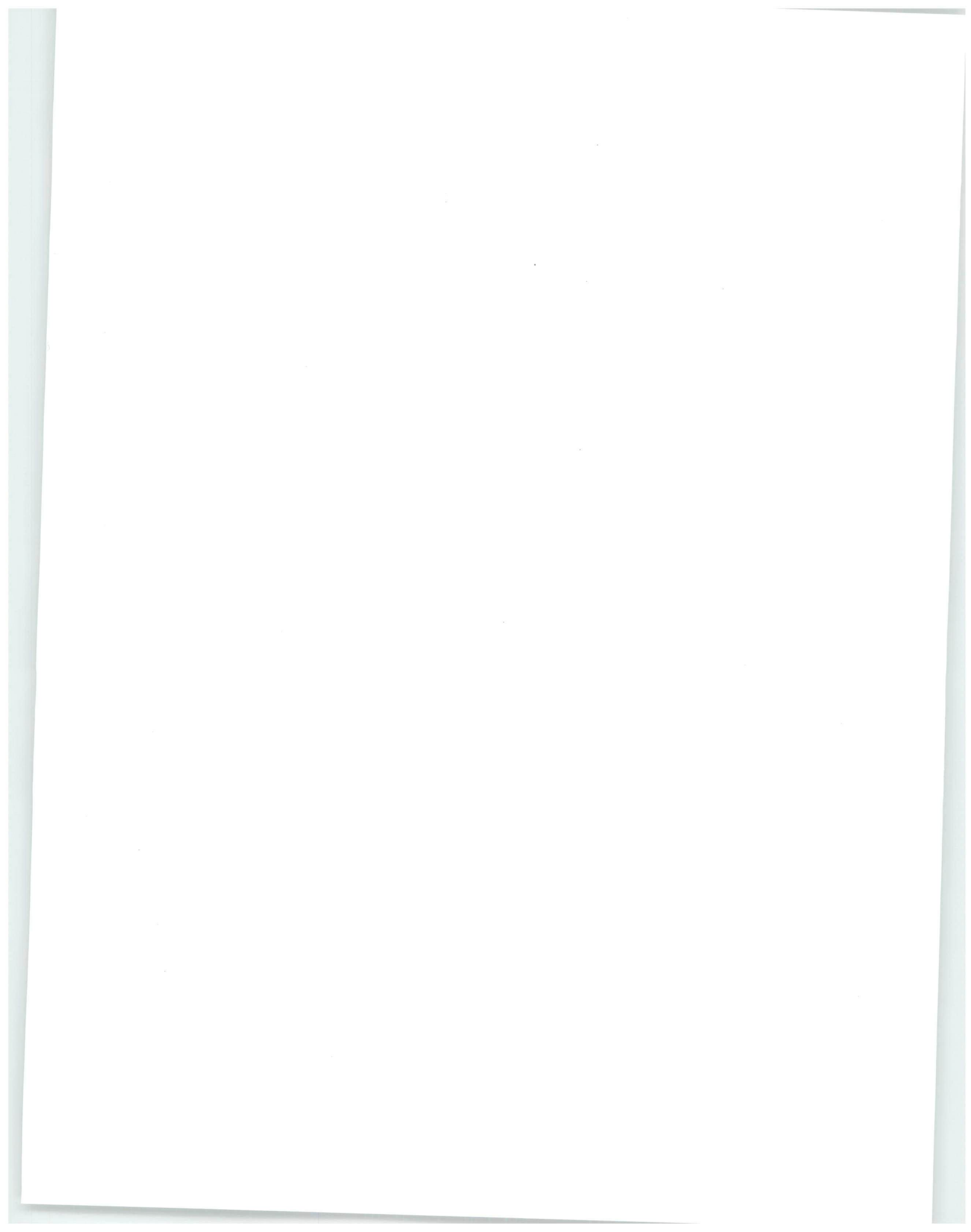
Objectif 5.3: Améliorer la prestation de services par l'amélioration du site Internet, en vue d'accroître la diffusion des publications et de diminuer les coûts de communication.

Indicateurs:

- Montant épargné en regard des coûts de communication des années antérieures;
- Gain de productivité par l'apport de la nouvelle technologie;
- Nombre de visiteurs du site Internet.

Résultats: L'amélioration du site Internet est à venir. Cet objectif se réalisera au cours de la présente planification stratégique.

Le nombre de visiteurs sur le site s'élève à 17 798 au cours du présent exercice.



V. Utilisation des ressources

Le budget du Conseil est compris dans le portefeuille de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles – programme 2, élément 1. Les dépenses du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élèvent à 669 673 \$. De cette somme, 460 821 \$ sont consacrés à la rémunération. Pour ce même exercice, les immobilisations totalisent 3 856 \$.

Ressources budgétaires, financières et humaines

Le tableau suivant représente l'utilisation des budgets pour les années 2004-2005 et 2005-2006 :

Catégories	Crédits votés	Dépenses	Crédits votés	Dépenses
	2004-2005		2005-2006	
Rémunération	550 200 \$	489 743 \$	561 100 \$	460 821 \$
Fonctionnement	140 200 \$	172 557 \$	145 600 \$	208 852 \$
Total	690 400 \$ ¹	662 300 \$	706 700 \$ ²	669 673 \$
Immobilisations	3 000 \$	11 495 \$	4 000 \$	3 856 \$

Les dépenses de fonctionnement atteignent 208 852 \$, dont 77 950 \$ sont affectés au loyer. Le reste des dépenses se partage entre les services de communication et de transport, les services professionnels (développement du site Internet, contrats avec des spécialistes externes) et les acquisitions de fournitures et d'équipement.

La rémunération représente 68,81 % de l'ensemble des dépenses de l'organisme, qui a utilisé sept équivalents temps complet sur les neuf postes alloués. Le Conseil a maintenu vacants deux postes (un de secrétaire et un de secrétaire principale), afin d'accroître sa marge de manœuvre en transférant les crédits ainsi libérés au budget de fonctionnement.

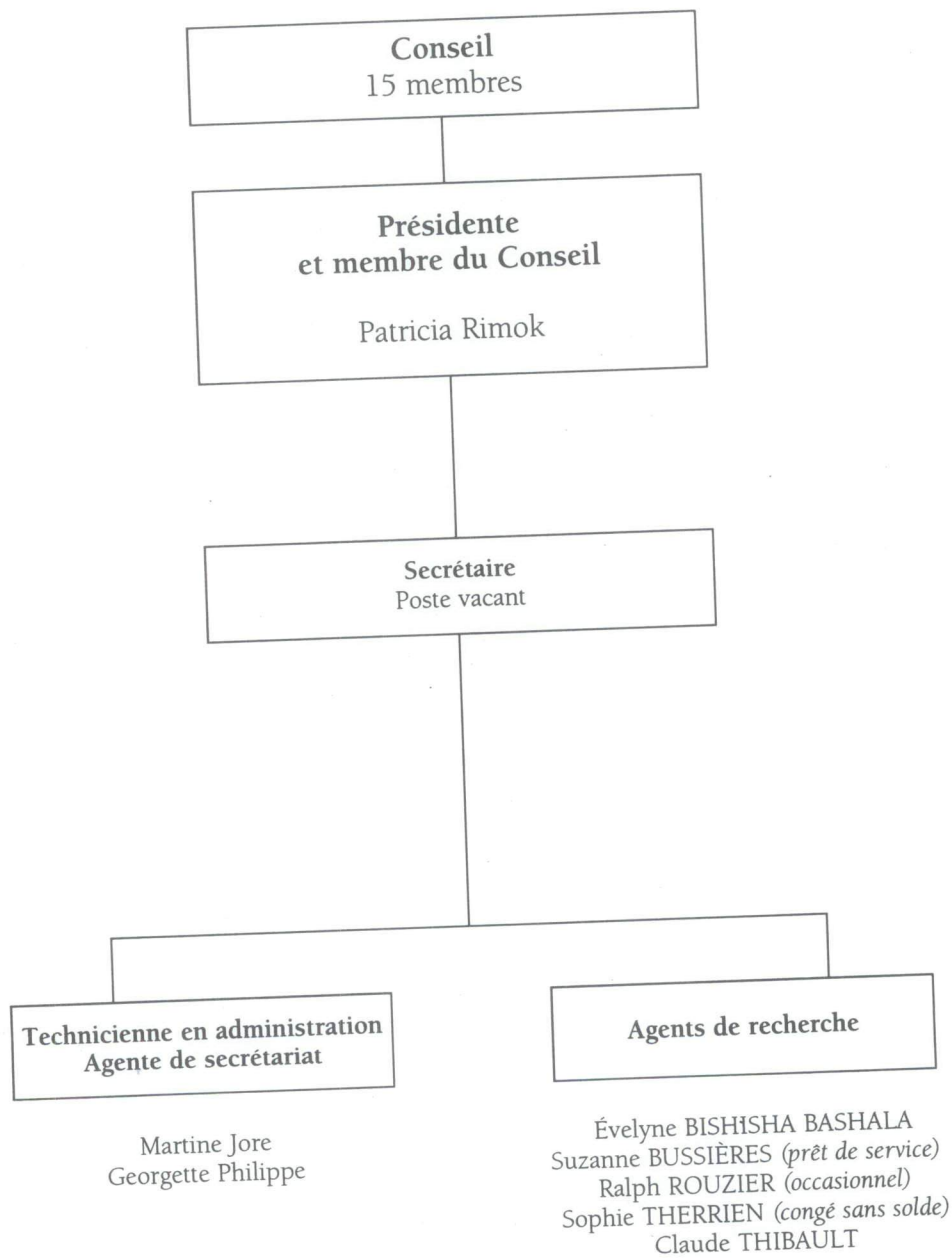
En matière de ressources allouées à la formation, le Conseil a dépassé, au cours de l'année 2005, l'objectif de 1 % de la masse salariale prévu à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Il a en effet consacré 3,2 % de sa masse salariale à des activités de développement du personnel.

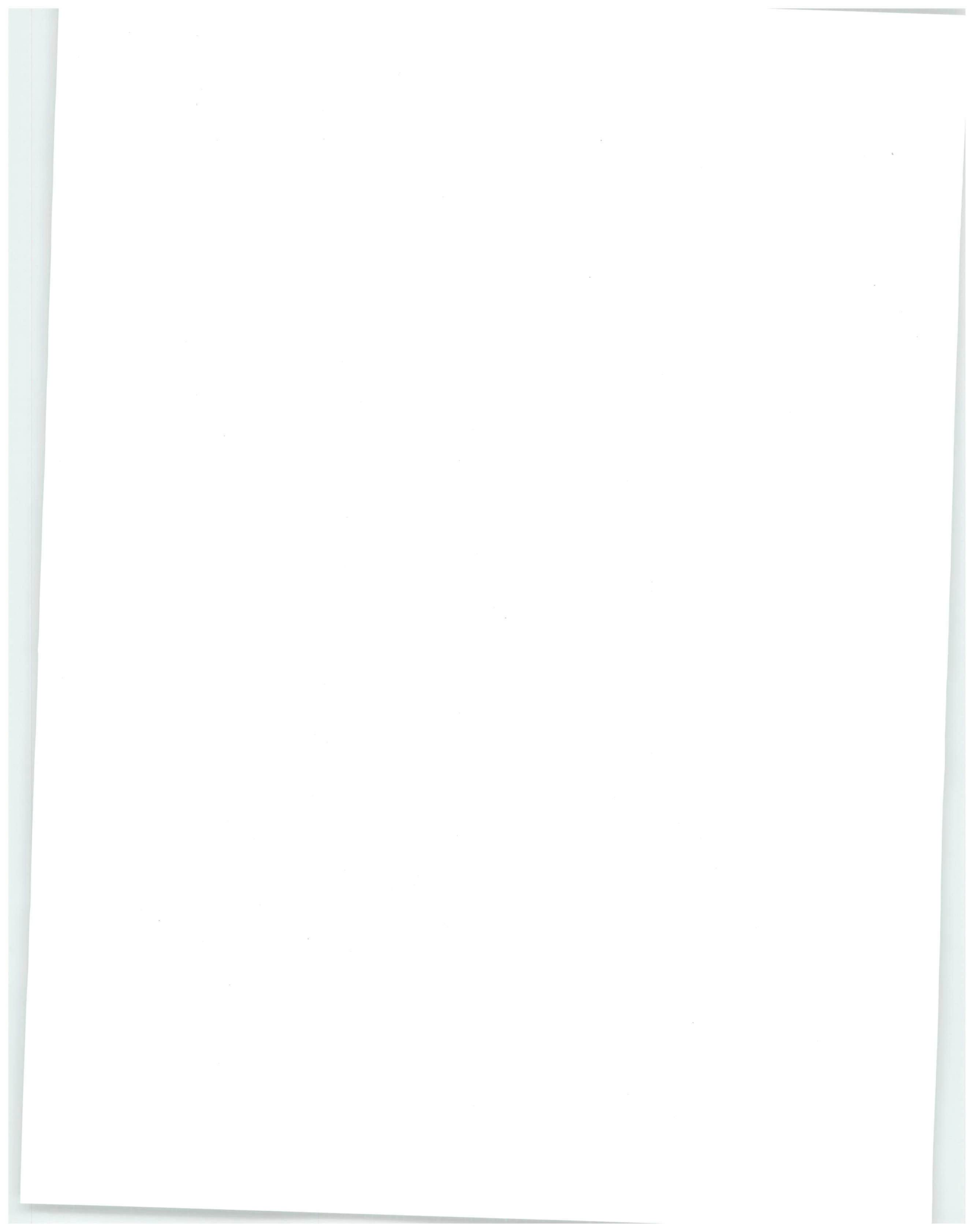
En conformité avec le *Plan de gestion des ressources humaines*, le Conseil a pourvu un poste permanent d'agent de recherche en embauchant une personne de moins de 35 ans et issue des minorités ethnoculturelles ayant une formation en finances et en administration publique. Par ailleurs, le 4 janvier 2006, dans le cadre d'une

- 1 En 2004-2005, le Conseil a reporté des crédits relatifs à l'immobilisation et non utilisés en 2003-2004 représentant un montant de 3 000 \$.
- 2 En 2005-2006, le Conseil a reporté des crédits non utilisés en 2004-2005 représentant un montant de 20 300 \$. Ces crédits ont été gelés en septembre 2005 par le Conseil du trésor.

entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le Conseil a bénéficié du prêt de service d'une agente de recherche ayant une formation juridique. Cette ressource supplémentaire a permis de pallier les mouvements de personnel qui ont eu lieu en 2005-2006.

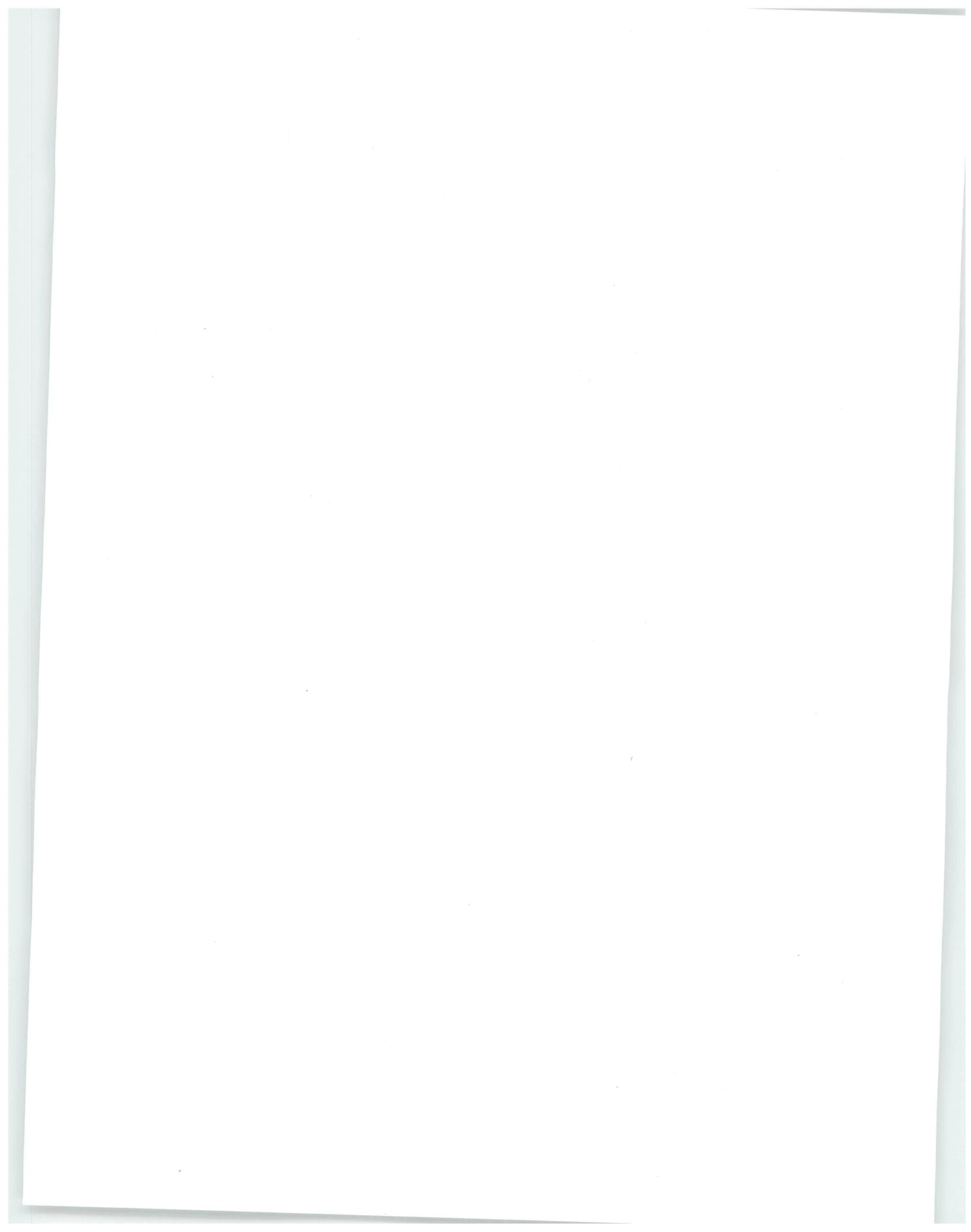
Organigramme du Conseil des relations interculturelles au 31 mars 2006





Présidente: Mme Patricia RIMOK
Membres: M. Viken K. AFARIAN
Mme Flora Marlow ALMEIDA
M. Abderrahmane BÉNARIBA
Mme May CHIU
M. Karim DAABOUL
Mme Katlyne GASPARD
M. Shah Ismatullah HABIBI
M. Bogidar PÉRUCICH
M. Stephan REICHHOLD
M. Witakenge Benoît SONGA
Mme Sharon SPRINGER
M. Terry TATASCIORE
Mme Linda Marienna VALENZUELA

Sous-ministre
de l'Immigration et
des Communautés
culturelles: Mme Maryse ALCINDOR
(sans droit de vote)



Avis du conseil

- A-39** Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise – mars 2004 – 105 p. (version abrégée disponible)
- A-39-1** Laicity and Religious Diversity – janvier 2005. (version abrégée en anglais)
- A-38** Pour une démocratie inclusive - Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle – mars 2002 – 79 p.
- A-37** Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise – novembre 2001 – 65 p.
- A-36** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003: un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 60 p.
- A-35** L'équité en emploi: de l'égalité de droit à l'égalité de fait - octobre 1999 – 129 p. (résumé disponible).
- A-34** Diversité ethnoculturelle et jeunesse québécoise. Pour une meilleure participation au Sommet du Québec et de la jeunesse – mai 1999 – 27 p.
- A-33** Forum sur l'intégration et la citoyenneté – mai 1999 12 p.
- A-32** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1998, 1999 et 2000 – octobre 1997 – 53 p.
- A-31** Un Québec pour tous ses citoyens - Les défis actuels d'une démocratie pluraliste – février 1997 – 135 p.
- A-30** L'immigration et les régions du Québec: une expérience à revoir et à enrichir – février 1997 – 58 p.
- A-29** La situation des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal – Synthèse et recommandations – 1995 – 56 p.
- A-28** La capacité du Québec d'accueillir de nouveaux immigrants en 1995, 1996 et 1997 – 2 mai 1994 – 57 p.
- A-27** L'immigration et le marché du travail, quelques mesures pour favoriser l'intégration des nouveaux travailleurs immigrants – 29 juin 1993 – 77 p.
- A-26** La gestion des conflits de normes par les organisations dans le contexte pluraliste de la société québécoise, principes de fond et de procédure pour guider la recherche d'accommodements raisonnables – 29 juin 1993 – 120 p.
- A-25** Un projet de texte concernant le dépliant présentant le contrat moral d'intégration – juin 1992 – 33 p. (épuisé).
- A-24** L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles – décembre 1991 – 70 p.
- A-23** Le logement et les communautés culturelles 8 juin 1991 – 56 p.
- A-22** L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration et le niveau d'immigration pour les années 1992 à 1994 – 7 juin 1991 – 62 p.
- A-21** L'immigration, les communautés culturelles et l'avenir du Québec – 6 décembre 1990 – 38 p.
- A-20** Les nouvelles présences d'artistes: « Vers une meilleure insertion sociale des créateurs des communautés culturelles en arts visuels » 22 février 1990 – 58 p. (épuisé).
- A-19** Le niveau d'immigration du Québec pour 1990 et 1991 – 10 octobre 1989 – 40 p. (épuisé).
- A-18** L'Adoption internationale – 10 octobre 1989.

- A-17 Semaine interculturelle nationale – 9 juin 1989 – 19 p.
- A-16 La création de Services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles – 9 juin 1989 – 85 p.
- A-15 Le financement des médias ethniques – 11 mai 1989 (épuisé).
- A-14 La régionalisation de l'immigration: « Quelques arpents de neige...à partager » – 17 novembre 1988.
- A-13 L'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux – 10 juin 1988 30 p. (épuisé).
- A-12 L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille – juin 1988 – 70 p.
- A-11 La valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires – 10 juin 1988.
- A-11-1 (Anglais)
- A-10 Les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles, jalon pour une société harmonieuse – 18 février 1988 19 p. (épuisé).
- A-9 Projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada – 8 février 1988.
- A-8 Le niveau d'immigration du Québec pour 1988 et 1989 – 24 août 1987.
- A-7 Plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi, quant à la représentativité des femmes des communautés culturelles – 18 juin 1987 (épuisé).
- A-6 Les communautés culturelles et les communications – 19 novembre 1986 – 37 p. (épuisé).
- A-5 La disparition d'Arrimage à Radio-Québec – 9 mai 1986 (épuisé).
- A-4 Les niveaux d'immigration du Québec pour 1987 et les deux années subséquentes – 5 mai 1986.
- A-3 Modification à l'article 48 du règlement sur la sélection des ressortissants étrangers – 21 novembre 1985 (épuisé).
- A-2 Les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié – 8 août 1985.
- A-1 Les niveaux d'immigration pour 1986 – 27 juin 1985 (épuisé) – 8 p.

Études

- E-31 REMIXER LA CITÉ – La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles – étude conjointe avec le Conseil permanent de la jeunesse – mars 2004 – 126 p.
- E-30 Pouvoir politique et représentation de la diversité – document de recherche – juin 2001 – 103 p.
- E-29 Perspectives historiques sur le racisme au Québec – novembre 2001 – 99 p. (version anglaise disponible)
- E-28 Les personnes âgées immigrées au Québec – étude préliminaire – 1er octobre 1999 – 50 p.
- E-27 L'intégration des familles immigrantes au Québec – synthèse et recommandations présentées au Conseil de la famille, par Vincent Ross septembre 1995 – 50 p.
- E-26 Créer des liens familiaux de convivialité - une réflexion conjointe sur les familles, l'immigration et les communautés culturelles, par Vincent Ross – mai 1995 – 50 p.
- E-25 L'entrepreneurship ethnique et les gens d'affaires immigrants, par Régent Chamard – fév. 1995 – 152 p.
- E-24 Portrait des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal, par Jean-François Manègre février 1995 – 152 p.
- E-23 Gérer la diversité dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, par Vincent Ross – décembre 1993 – 108 p.
- E-22 L'immigration et le marché du travail, un état de la question, par J-François Manègre – mars 1993 – 183 p.

- E-21 Le logement et les communautés culturelles, analyse de la situation, par Yolande Frenette – juin 1992 – 116 p.
- E-20 L'alphabétisation chez les immigrants et les membres des communautés culturelles, analyse de la situation, par Benvenuto Fugazzi et Vincent Ross – 13 février 1992 – 59 p.
- E-19 Démographie, immigration et communautés culturelles au Québec depuis 1871. Recueil de statistiques, par Jean-François Manègre et Marie-José Raymond – Édition 1993 118 p.
- E-18 Les revendicateurs du statut de réfugié au Québec, par Yolande Frenette – avril 1991 – 63 p.
- E-17 Le rendement scolaire des élèves des communautés culturelles, bibliographie commentée, par J François Manègre et Louise Blouin avril 1990 – 29 p.
- E-16 Rapport de recherche sur l'Adoption internationale, par Carole Farner – avril 1990 – 102 p. (épuisé).
- E-15 La visibilité des artistes des communautés culturelles, compte rendu des entrevues réalisées auprès d'un groupe d'artistes en arts visuels, par Hoa Nguyen – septembre 1989 (épuisé).
- E-14 Les régions du Québec et l'immigration, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – mai 1989 – 98 p.
- E-13 Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la Fonction publique québécoise, par Marc Romulus – octobre 1988 (épuisé).
- E-12 L'immigration et l'opinion publique, par Jean-François Manègre et Sylvie Girard – septembre 1988 – 52 p. (épuisé).
- E-11 Les femmes parrainées de la catégorie de la famille, par Aleyda Lamothe – mai 1988 – 39 p. (épuisé).
- E-10 La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, par Michèle Racine en collaboration avec Hoa Nguyen et Aleyda Lamothe mai 1988 – 159 p. (épuisé).
- E-9 La condition des femmes parrainées, analyse des entrevues réalisées auprès des femmes parrainées, par Hoa Nguyen – février 1988 46 p. (épuisé).
- E-8 Profil des entrepreneurs immigrants établis au Québec en 1983 et 1984. Synthèse d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec par la firme COJPEL, par Josée Lamoureux – janvier 1988 – 45 p. (épuisé).
- E-7 Traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle et la valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec, par Marie McAndrew, Ph.D. – septembre 1987 – 293 p. (épuisé).
- E-6 Les aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada, par Denis Gonthier – août 1987 – 62 p. (épuisé).
- E-5 Les impacts économiques de l'immigration, « Synthèse des études québécoises, canadiennes et américaines », par Josée Lamoureux – août 1987 25 p. (épuisé).
- E-4 Les suspensions de parrainage, analyse statistique par Hoa Nguyen, en collaboration avec Aleyda Lamotte – août 1987. (épuisé).
- E-3 Le parrainage et la réunification de la famille, bibliographie annotée, par Yolande Rangel et Hoa Nguyen – mai 1987 – 40 p. (épuisé).
- E-2 Les femmes immigrées et le parrainage dans le cadre de la catégorie de la famille, synthèse d'entrevues réalisées auprès des organismes communautaires, par Aleyda Lamotte – mai 1987.
- E-1 Profil statistique des revendicateurs du statut de réfugié, par Bertrand Lebel – janvier 1987 – 88 p. (épuisé).

Mémoires

- M-26 Mémoire pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale présenté à la commission spéciale sur la loi électorale – mai 2006

- M-25** Mémoire sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires – Mémoire présenté lors de la consultation au groupe de travail – décembre 2005
- M-24** L'approche intégrée pour l'égalité: quelle place pour les femmes immigrantes? Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales – Février 2005
- M-23** Mémoire sur le projet de loi n° 53 – Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec présenté à la Commission de la culture – juin 2004 – 10 p.
- M-22** Au-delà des nombres: pour une véritable intégration – Mémoire présenté à la Commission de la culture sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007 – janvier 2004 – 49 p.
- M-21** Le Mouvement Desjardins et la diversité ethnoculturelle: diversifier son investissement – mars 2002 – 19 p.
- M-20** Intégration et langue française, une affaire de réciprocité pour la société québécoise – mars 2001 – 33 p.
- M-19** Accueillir de nouveaux immigrants en 2001, 2002 et 2003: un choix humanitaire autant que nécessaire – août 2000 – 44 p.
- M-18** Pour plus d'équité et atteindre l'égalité de fait – Mémoire sur le projet de loi no 143 – août 2000 – 23 p.
- M-17** La place de la religion dans l'école commune: intégrer la diversité religieuse dans un Québec démocratique et pluraliste – octobre 1999 15 p.
- M-16** Le financement des artistes et des organismes culturels: équité et diversité – Mémoire présenté à la Commission de la culture septembre 1999 – 32 p.
- M-15** Mémoire présenté au CRTC concernant la demande de modification du pourcentage d'émissions à caractère ethnique faite par CJNT-TV Montréal – janvier 1999 – 7 p.
- M-14** La réforme de la sécurité du revenu - Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi – fév. 1997 – 24 p.
- M-13** Mémoire sur le projet de Loi n° 92 - Loi sur la Commission de développement de la métropole – fév. 1997 – 12 p.
- M-12** Mémoire présenté à la Commission de la culture sur l'avenir de Radio-Québec – novembre 1995 – 10 p.
- M-11** L'éducation dans un Québec moderne et pluraliste – septembre 1995 – 62 p.
- M-10** L'Énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – février 1992.
- M-9** La proposition de politique culturelle du Québec: « Une politique de la culture et des arts », présenté à la Commission parlementaire sur énoncé de politique en matière de culture – octobre 1991.
- M-8** La situation, les réalités et les actions préventives relatives aux jeunes des communautés culturelles et des minorités visibles, présenté au Groupe de travail pour les jeunes, du ministre de la Santé et des Services sociaux – juin 1991 – 26 p.
- M-7** L'examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du protecteur du citoyen « Éléments pour le développement des liens avec les communautés culturelles du Québec », présenté à la Commission des institutions – janvier 1991.
- M-6** L'étude de l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la Loi sur la fonction publique « Divers aspects relatifs à la représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise », présenté à la Commission parlementaire du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec – 23 octobre 1990.
- M-5** L'énoncé de politique de soutien à l'industrie culturelle de la Ville de Montréal, présenté à la Commission permanente du développement culturel – 30 août 1990.
- M-4** L'avant-projet de loi « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives » « Le personnel domestique: les conditions de travail et la protection législative », présenté à la Commission des affaires sociales – 19 janvier 1990.

- M-3** Les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne – 12 avril 1988. Addendum au mémoire – 5 juin 1988.
- M-2** Le projet de loi 21 et le règlement sur l'adoption internationale, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales – 13 mai 1987.
- M-1** Le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité, présenté à la Commission des institutions – octobre 1985 (épuisé).

Consultations

- C-5** Commentaires sur le document de consultation concernant les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés – octobre 2004.
- C-4** La synthèse de la consultation et les recommandations du Conseil sur les orientations et pratiques en matière d'accueil, d'intégration des immigrants et de pleine participation des Québécois de toutes origines – 20 novembre 2003.
- C-3** Rapport de la Journée de consultation auprès de divers organismes montréalais (partenaires du MRCI), des organismes issus des communautés culturelles et des minorités visibles et des institutions publiques et certains représentants du milieu des affaires sur les orientations et pratiques en matière d'accueil, d'intégration des immigrants et de pleine participation des Québécois de toutes origines – 15 septembre 2003.
- C-2** Synthèse de la Consultation sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles – septembre 1987 (épuisé).
- C-1** Synthèse des mémoires et des présentations de la Consultation du Conseil sur les communautés culturelles et les communications – décembre 1986.

Colloques et séminaires

- CS-10** Les actes du colloque sur l'équité en emploi – octobre 2000 – 121 p.
- CS-9** Pluralisme et droits, pluralisme et services – séminaire-rapport-synthèse – avril 1999 – 43 p.
- CS-8** Rapport-synthèse sur le Rôle et la place des religions à l'école – octobre 1993 – 75 p.
- CS-7** Séminaire sur l'intégration des immigrants dans un Québec francophone, démocratique et pluraliste, transcription des contributions de réflexion et des échanges entre les participants – juillet 1993 – 88 p.
- CS-6** Rapport-synthèse de la Table ronde des jeunes des communautés culturelles: « Identité et intégration » – août 1991 – 75 p.
- CS-5** Rapport-synthèse de la Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles tenue le 4 novembre 1988 – mars 1989 – 267 p. (épuisé).
- CS-4** Séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain (3 octobre 1986), synthèse des présentations – novembre 1987 (épuisé).
- CS-3** Rencontre d'échanges avec des représentants d'organismes des communautés culturelles et de l'immigration et des principaux secteurs socio-économiques de la région de Québec, compte rendu – 26 septembre 1987 – 32 p. (épuisé).
- CS-2** Table ronde sur l'immigration, synthèse des discussions – 23 février 1987 (épuisé).
- CS-1** Colloque sur les médias du Québec: un monde « tricoté serré », résumé des interventions – 30 janvier 1987 (épuisé).

Autres documents

- D-11** Prise de position du Conseil des relations interculturelles lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques – fév. 2003
- D-10** Bref portrait socio-démographique des communautés noires du Québec – juin 2002

- D-9 Intégrer tous les citoyens dans un Québec démocratique et pluraliste – sept 2000 – 7 p.
- D-8 Les jeunes minoritaires: une double exclusion. Document de soutien pour le Sommet du Québec et de la jeunesse 22, 23 et 24 février 2000 – 60 p.
- D-7 L'immigration et les régions du Québec. Un potentiel à développer - 65e congrès de l'ACFAS – 13 mai 1997
- D-6 Des emplois venus d'ailleurs - 13e colloque de la fondation de l'entrepreneurship – 7 février 1996.
- D-5 Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – Ordres primaire et secondaire – mars 1991.
- D-4 Guide pour l'organisation d'une semaine interculturelle nationale – collèges d'enseignement général et professionnel – mars 1991.
- D-3 Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire: un défi pour l'école (brochure d'information à l'intention des commissions scolaires) – avril 1989.
- D-2 Table municipale de concertation des communautés culturelles (guide à l'intention des municipalités) préparé par Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec – édition 1993 – 19 p.
- D-1 Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux, janvier 1986 par Bertrand Lebel. Ce texte a été publié dans la Revue canadienne d'Études ethniques à l'automne 1986 (épuisé).

Loi

Loi sur le Conseil des relations interculturelles (L.R.Q., chapitre C- 57.2)

Bulletin du Conseil

Les numéros du Bulletin d'information du Conseil depuis juin 1987.

Été 2003, bulletin électronique @ire interculturelle, sur la diversité religieuse, disponible sur le Site internet du Conseil à l'adresse suivante: www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca.

Planification stratégique – 2006-2009

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Rapports annuels du Conseil

Les rapports annuels du Conseil de 1985 à 2006.

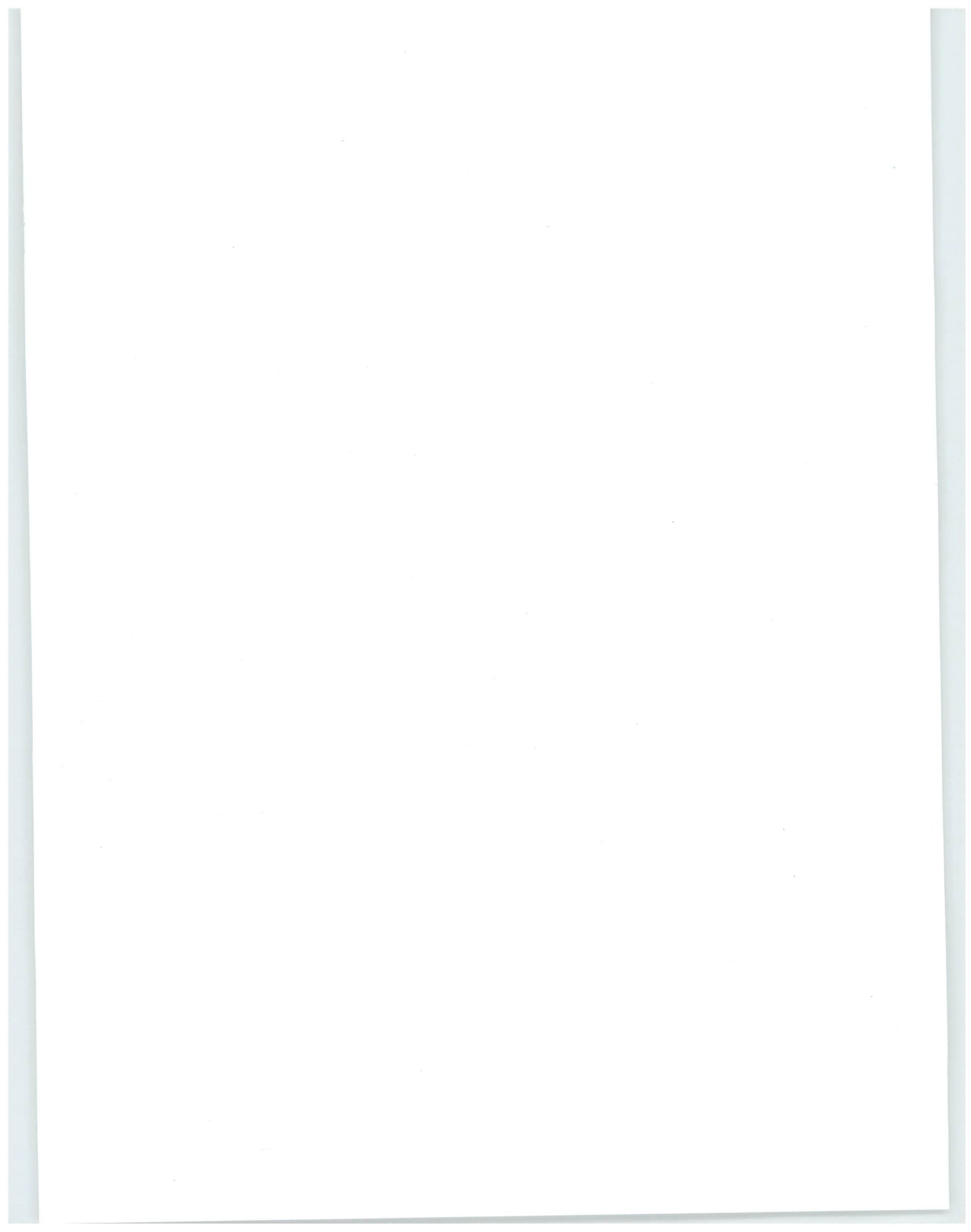
Publication à venir

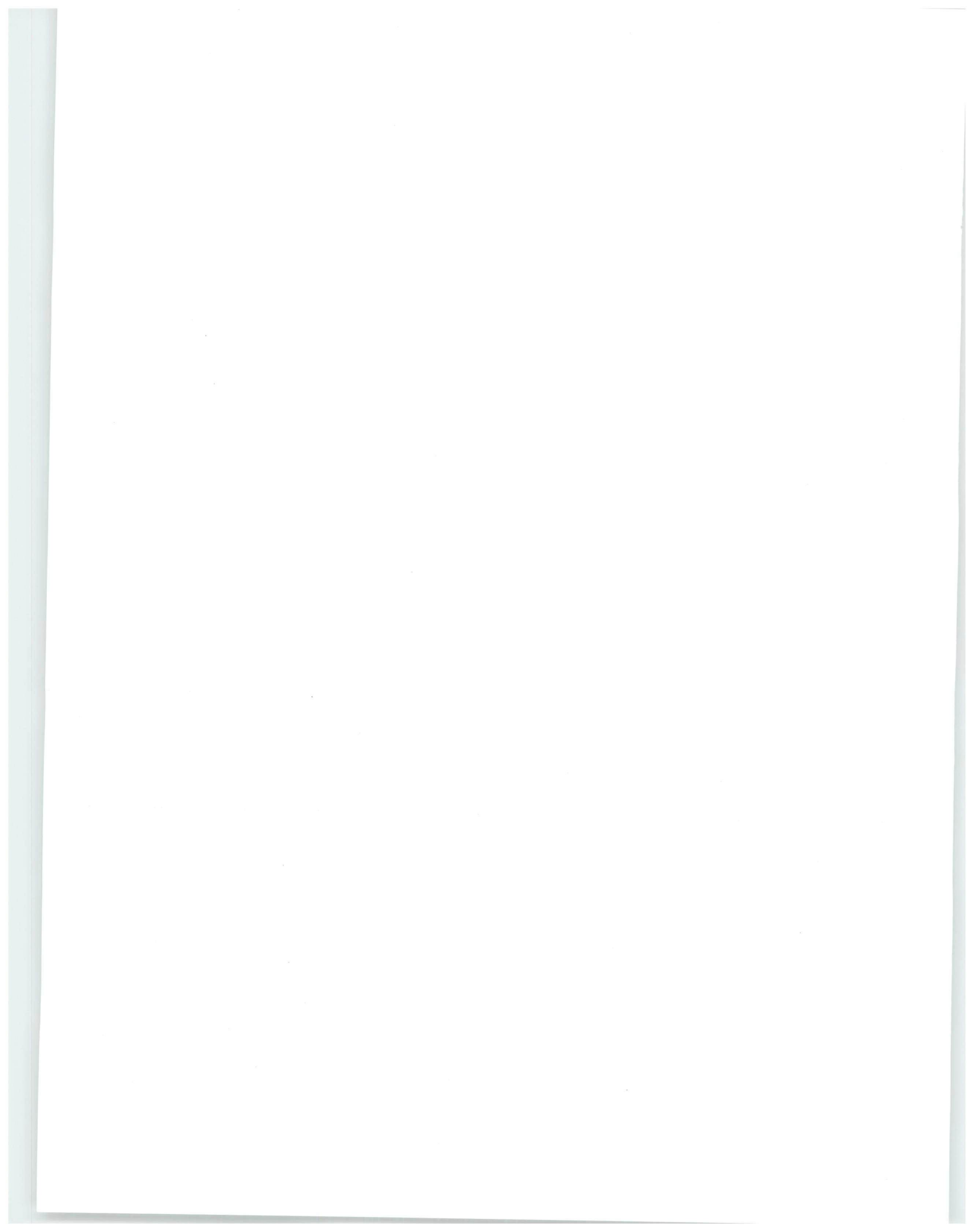
D'autres études sont en cours. Des rapports et des avis sont en préparation.

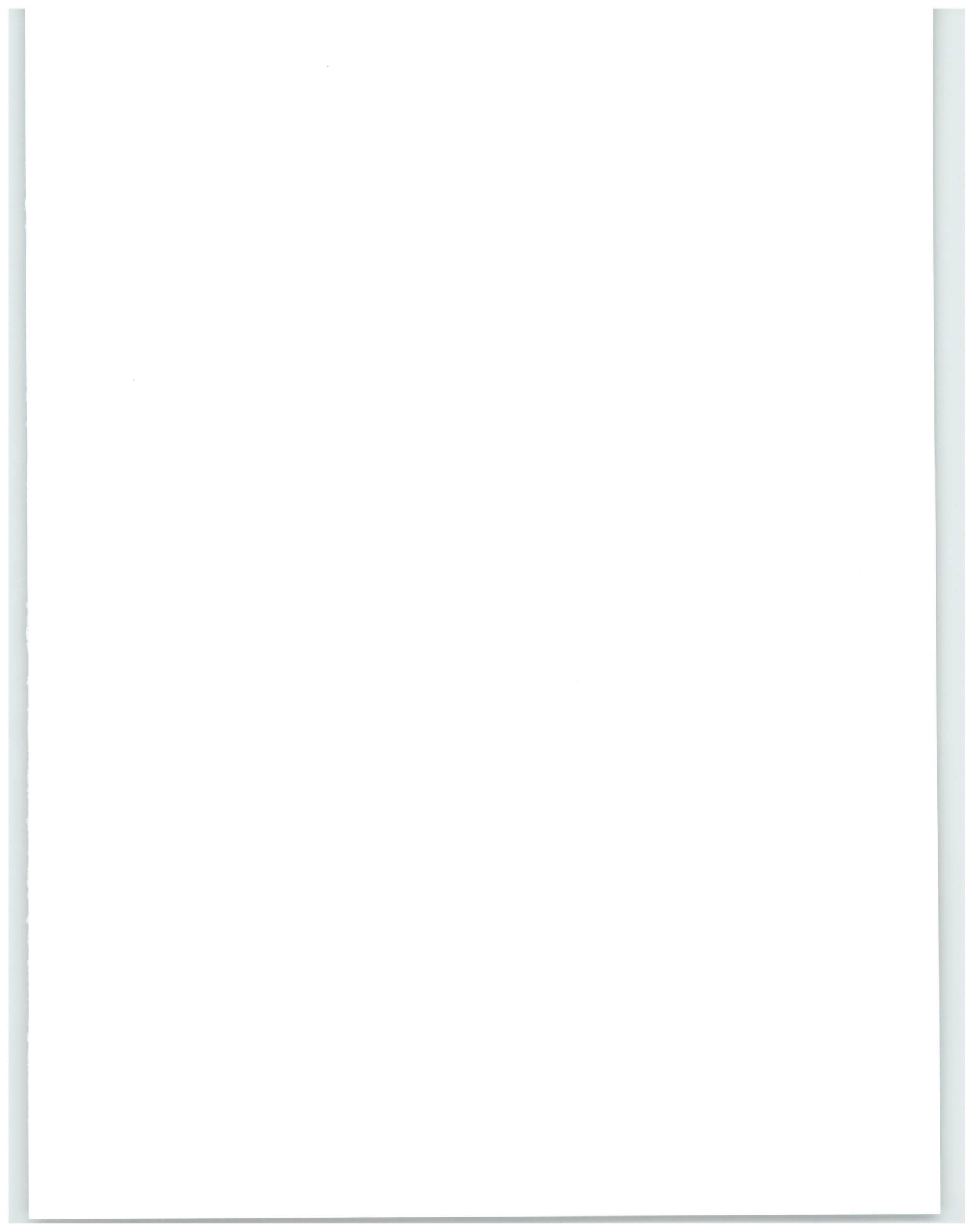
Notes

Les personnes intéressées par l'un ou l'autre des documents publiés par le Conseil peuvent en obtenir copie en communiquant avec son secrétariat par téléphone au (514) 873-5634 ou par télécopieur au (514) 873-3469.

La reproduction du contenu de ces publications est autorisée dans la mesure où la source est indiquée, avec le libellé suivant: « Ce document est reproduit avec l'autorisation du Conseil des relations interculturelles. »







*Conseil des relations
interculturelles*

Québec 